

2020 DILT 5 DFA : Budget primitif 2021 du budget annexe du Service technique des transports automobiles municipaux

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs

Le budget primitif du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux (ST-TAM) qui vous est présenté aujourd'hui pour 2021, est construit dans le respect des orientations retenues par la municipalité : baisse du recours aux moyens automobiles, respect des dispositions du Plan Climat Air Énergie Territorial et du Plan de déplacement des administrations parisiennes. Ce budget est présenté conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux.

Ce projet de budget traduit en termes opérationnels les orientations fixées au ST-TAM, notamment :

- Poursuite de l'acquisition de fourgonnettes à motorisation électrique, et de poids lourds alimentés en GNV ;
- Achèvement de la dédiésélisation du parc de fourgons diesel et du renouvellement du parc de véhicules vétustes de plus de 10 ans ;
- Poursuite des actions visant à réduire le poids de l'automobile traditionnelle dans le budget municipal (par l'introduction de véhicules électriques et de véhicules GNV notamment) ;
- Maintien des tarifs au niveau des tarifs 2019 et 2020 ;
- La poursuite de la maîtrise des dépenses de personnel.

En intégrant l'ensemble des évolutions présentées ci-dessus, le budget primitif du ST-TAM pour l'exercice 2021 vous est proposé :

- Pour la section de fonctionnement, en équilibre à 33 890 500,10 euros, en hausse (+4,7 %) par rapport aux 32 382 905,81 euros au budget primitif 2020.
- Pour la section d'investissement, en équilibre à 9 360 000 euros, en hausse de 5,7% par rapport au budget primitif 2020, qui s'élevait à 8 854 000 euros.

En cumulant les sections de fonctionnement et d'investissement, il s'élève à 43 250 500,10 €.

La hausse du budget annexe des TAM, en dépenses comme en recettes, en fonctionnement comme en investissement, est principalement due à l'inscription obligatoire d'opérations d'ordre liées à l'amortissement du parc renouvelé de véhicules roulant au GNV.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Autorisations de programme

Il est proposé d'abonder les autorisations de programme suivantes en conformité avec le plan d'investissement :

03862	Acquisitions de véhicules	8 500 000 €
03863	Autres achats mobiliers	-
03864	Travaux	1 800 000 €
03865	Gros équipements	200 000 €
03866	Brevets et licences	50 000 €

Le tableau récapitulant les autorisations de programme de 2021 est présenté en annexe IV B2.1 de la maquette budgétaire.

Crédits de paiement

I – DEPENSES

La section d'investissement est proposée en équilibre en dépenses et en recettes à 9 360 000 euros, en augmentation par rapport au montant du budget primitif 2020 (8 854 000 euros).

Opérations réelles :

1°) immobilisations incorporelles (chapitre 20)

100 000 euros sont inscrits au compte 203 (recherche et développement) afin de continuer à réaliser les études sur l'adaptation des installations des garages Pouchet, Saint-Ouen, Ivry et Vitry à la motorisation GNV.

50 000 euros sont inscrits au compte 2051 (logiciels) afin de continuer la réalisation des programmes de modernisation, d'adaptation et de développement des logiciels informatiques nécessaires au service.

2°) immobilisations corporelles (chapitre 21)

Les crédits inscrits au chapitre 21, d'un montant total de 6 010 000 euros, sont destinés aux achats de véhicules, d'aménagements intérieurs, de carrossage, d'outillages spécialisés pour les ateliers et les garages, aux matériels informatiques ainsi qu'aux grosses opérations de rénovation des sites.

Ce montant se répartit comme suit :

<u>Compte 2135</u> :	constructions, grosses réparations sur locaux	800 000 €
<u>Compte 2155</u> :	outillages industriels	200 000 €
<u>Compte 2182</u> :	autres immobilisations corporelles	5 010 000 €

3°) immobilisations en cours (chapitre 23)

Les crédits inscrits au chapitre 23, compte 2318, d'un montant de 2 750 000 euros, en progression de 800 000 euros par rapport au BP 2020, sont destinés à l'achat de véhicules GNV. Ces derniers seront livrés une fois achevés les travaux d'aménagement des garages, pour les adapter à ce nouveau type de véhicules plus respectueux de l'environnement.

Opérations d'ordre

450 000 euros sont inscrits en crédit d'ordre au chapitre 040, sur les comptes d'amortissement des subventions d'investissement perçues (comptes 13911 et 13915).

II – RECETTES

Opérations réelles

Le FCTVA est attendu à hauteur de 1 300 000 euros (compte 10222).

Par ailleurs, 260 000 euros de subventions sont escomptés de la part de l'État (compte 1311).

Opérations d'ordre

Les recettes d'ordre de la section d'investissement, inscrites au chapitre 040, s'établissent à 7 800 000 euros, répartis de la manière suivante :

<u>Compte 2154</u> :	valeur nette comptable des actifs réformés	50 000 €
<u>Compte 2805</u>	amortissement des immobilisations incorporelles	68 500 €
<u>Compte 28154</u>	amortissement des immobilisations corporelles (véhicules)	7 681 500 €

SECTION D'EXPLOITATION

La section de fonctionnement est proposée en équilibre à 33 890 500,10 euros, contre 32 382 905,81 euros en 2020.

I – DEPENSES

Opérations réelles

1°) Charges à caractère général (chapitre globalisé 011).

Il vous est proposé d'inscrire 7 500 000,10 euros pour 2021, contre 6 899 905,81 euros votés au budget primitif 2020.

Ce chapitre 011 est constitué des principales lignes suivantes :

<u>Compte 60 221</u> :	Achat de carburants, lubrifiants	1 100 000 €
<u>Compte 60 222</u> :	Produits d'entretien	65 000 €
<u>Compte 60 223</u> :	Pièces détachées	1 500 000 €
<u>Compte 6032</u> :	Variation des stocks	901 857,10 €
<u>Compte 606</u> :	Matières premières non stockées	560 000 €
<u>Compte 611</u> :	Frais de gestion (manutentionnaires)	600 000 €
<u>Compte 613</u> :	Locations mobilières et immobilières	500 000 €
<u>Compte 615</u> :	Entretien et réparations	1 055 000 €
<u>Compte 616</u> :	Primes et indemnités d'assurance	866 800 €
<u>Compte 618</u> :	Formations	75 000 €

Les charges à caractère général se caractérisent par une augmentation des crédits destinés à faire face principalement à la hausse des coûts des pièces détachées et d'entretien courant, atténuée par une réduction des dépenses de carburants du fait du renouvellement en cours du parc roulant (véhicules électriques ou GNV).

2°) Charges de personnel (chapitre globalisé 012)

Il vous est proposé d'inscrire sur ce chapitre 18 490 000 euros, contre 18 258 000 euros au budget primitif 2020. Cette inscription traduit un souci de maîtrise de la dépense, puisqu'elle reste en deçà de l'exécution sur ce poste constatée en 2019 et attendue en 2020 (de l'ordre de 18,7 M€).

3°) Autres dépenses réelles

Le chapitre 67 est proposé à 80 500 euros dont 30 000 euros qui concernent les titres de recettes sur exercices antérieurs annulés, 30 000 euros sur autres charges exceptionnelles et 20 500 sur pénalités amendes fiscales et pénales.

4°) Dépenses imprévues

20 000 euros sont proposés sur le chapitre 022.

Opérations d'ordre (chapitre 042)

Les opérations d'ordre prennent en compte 50 000 euros de valeur comptable des éléments d'actifs cédés. Par ailleurs, les dotations aux amortissements s'établissent à 7 750 000 euros au BP 2021.

En cohérence avec les recettes inscrites à la section d'investissement, ce sont donc 7 800 000 euros qui sont inscrits sur le chapitre 042

II – RECETTES

Opérations réelles

1°) recettes d'exploitation (chapitre 70)

La prévision de recettes pour 2021 s'établit à 31 653 643 euros, en hausse de 1,9 million d'euros par rapport aux 29 723 906 euros du budget primitif 2020.

La ventilation des recettes est la suivante :

<u>Compte 70600</u> :	prestations sur budget général de la Ville	25 651 643,00
		€
<u>Compte 70602</u> :	prestations sur budget annexe de l'assainissement	1 200 000 €
<u>Compte 70605</u> :	prestations sur états spéciaux d'arrondissement	2 885 000 €
<u>Compte 7061</u> :	prestations « conducteurs détachés »	290 000 €
<u>Compte 70621</u> :	prestations autres collectivités	300 000 €
<u>Compte 7063</u> :	prestations pour l'AP-HP	65 000 €
<u>Compte 7065</u> :	prestations pour Eau de Paris	20 000 €
<u>Compte 7066</u> :	prestations pour le CASVP	500 000 €
<u>Compte 708</u> :	produits d'activités annexes	742 000 €

2°) Produits exceptionnels (chapitre 77).

La prévision des recettes issues de produits exceptionnels s'élève à 650 000 euros, principalement issus des produits de cession d'éléments d'actif.

Opérations d'ordre

Autres recettes

En cohérence avec les dépenses inscrites à la section d'investissement, le montant des recettes d'ordre est fixé à 450 000 euros sur le chapitre 042 (quote-part des subventions).

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris